

Document d'information clé swisspartners Versicherung AG

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques et coûts ainsi que gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

Nom du produit	Assurance vie	Site Web de l'initiateur du PRIIP	http://www.swisspartners.com
Nom de l'initiateur du PRIIP	swisspartners Versicherung AG, Zweigniederlassung Österreich	Vous recevrez de plus amples informations par téléphone au	+43 55 223 84 57
Autorité compétente pour l'initiateur du PRIIP pour le document d'information clé	Autorité de surveillance des marchés financiers du Liechtenstein (FMA)	Date de production du document d'information clé	05.05.2019

Avertissement: vous êtes sur le point de faire l'acquisition d'un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre

En quoi consiste ce produit?

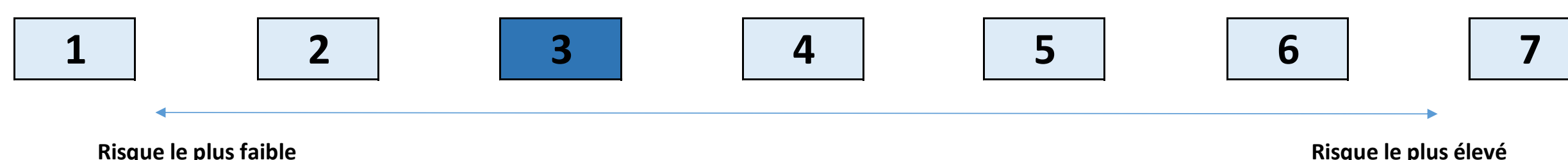
Type	Assurance sur la vie placée à titre privé
Objectifs	L'assurance sur la vie liée à des fonds vous offre une couverture en cas de décès. Le placement est effectué sur la base du profil d'investisseur de votre choix (voir la section «Autres informations pertinentes»). Vous profitez des hausses des cours des fonds choisis, mais supportez également le risque du placement.
Investisseurs de détail visés	Le produit vous convient si vous êtes intéressé en vue de constituer une fortune à long terme avec couverture d'assurance en cas de décès. Vous êtes disposé et en mesure de faire face à des fluctuations de valeur dépendant des fonds choisis et le cas échéant également à des pertes de placement. Pour effectuer un choix adapté de votre profil de placement, vous avez en outre besoin de connaissances des placements suffisantes. La valeur de votre police d'assurance résulte de la valeur des cours des placements que vous avez choisis, déduction faite des prélèvements correspondant aux coûts administratifs et aux primes de risque (voir chapitre «Que va me coûter cet investissement?»). Etant donné que la valeur des placements sous-jacents est soumise aux fluctuations du marché, vous devez détenir l'assurance sur la vie liée à des fonds pendant une période de temps prolongée afin de pouvoir surmonter / compenser des années de placement le cas échéant négatives.
Assurance: avantages et coûts	<p>L'assurance sur la vie liée à des fonds offre des prestations d'assurance à l'échéance du contrat, en cas de décès ainsi qu'en cas de résiliation (partielle). Les prestations effectives du contrat d'assurance se basent – même en cas de résiliation anticipée – sur la valeur actuelle au moment donné du portefeuille sous-jacent. En cas de décès, la prestation effective résulte de la valeur actuelle du portefeuille sous-jacent ainsi que d'une prestation en cas de décès s'élevant à 1 % de la fortune du fonds. A l'échéance du contrat ainsi qu'en cas de résiliation, la prestation effective correspond à la valeur du portefeuille sous-jacent, déduction faite d'éventuels coûts de sortie (voir à ce sujet chapitre «Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter?»).</p> <p>A la conclusion du contrat, une prime unique de 1'000'000 EUR est exigible. Ce montant est ensuite investi selon la stratégie de placement convenue, les coûts en résultant étant directement déduits de la fortune du fonds (voir à ce sujet notamment le chapitre «Que va me coûter cet investissement?»). La prime de risque requise pour la protection en cas de décès est indépendante du sexe mais dépendante de l'âge. A l'âge de 50 ans, elle correspond à 0.9 % de la prestation en cas de décès. Pour une fortune du fonds de 1'000'000 EUR cela correspond, dans votre cas, à 58.43 EUR par an. La réduction du rendement du placement ainsi occasionnée à la fin de la durée de détention de 10 ans est de 0.01 %.</p> <p>La durée est convenue à la conclusion du contrat. Le contrat prend fin en cas de décès, au plus tard à l'échéance de la durée du contrat convenue. Vous pouvez également résilier le contrat de façon anticipée (mais voir "Combien de temps dois-je conserver le placement, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?"). Swisspartners Versicherung AG ne peut pas résilier le contrat unilatéralement de façon anticipée.</p>

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter?



Cet indicateur de risque se base sur l'hypothèse selon laquelle vous conservez le produit jusqu'à la fin de la durée (dans le cas cité en exemple 10 ans). Si vous résiliez le placement plus tôt, le risque effectif peut s'en écarter considérablement et vous récupérez éventuellement moins que ce que vous avez investi. En cas de sortie avant l'échéance, des coûts accessoires considérables vous sont éventuellement occasionnés.

Indicateur de risque



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen. Si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que la valeur de votre police d'assurance se déprécie tout au moins temporairement au cours de la durée de votre placement.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement. Dans certains cas, vous pourriez (si la valeur de votre portefeuille sous-jacent prend la valeur 0) avoir à verser des sommes supplémentaires (pour couvrir les coûts en souffrance). Vos pertes totales pourraient être très supérieures au montant investi.

Scénarios de performance

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur 10 ans, en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez 10'000 EUR. Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pouvez les comparer avec les scénarios d'autres produits. Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données du passé relatives aux variations de la valeur de cet investissement. Ils ne constituent pas un indicateur exact. Ce que vous obtiendrez dépendra de l'évolution du marché et de la durée pendant laquelle vous conserverez l'investissement ou le produit. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes, et ne tient pas compte du cas où nous ne pourrions pas vous payer. Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénarios en cas de vie

		Après 1 an	Après 6 ans	Après 10 ans
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	8'216.11 €	5'062.47 €	3'246.57 €
	Rendement annuel moyen	-17.84%	-10.73%	-10.64%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	8'830.23 €	7'479.03 €	6'837.76 €
	Rendement annuel moyen	-11.70%	-4.73%	-3.73%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9'640.13 €	9'446.30 €	9'289.92 €
	Rendement annuel moyen	-3.60%	-0.94%	-0.73%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10'772.14 €	12'206.08 €	12'906.61 €
	Rendement annuel moyen	7.72%	3.38%	2.58%

Scénario en cas de décès

		Après 1 an	Après 6 ans	Après 10 ans
Scénario en cas de décès	Ce que vos bénéficiaires peuvent percevoir après déduction des coûts	9'736.53 €	9'540.76 €	9'382.81 €
	Rendement annuel moyen	-2.63%	-0.78%	-0.64%
	Primes de risque cumulées	0.58 €	4.36 €	8.92 €

Que se passe-t-il si Swisspartners Versicherung AG n'est pas en mesure d'effectuer les versements?

Les parts de fonds et placements affectés à votre contrat d'assurance sont détenus dans un fonds de garantie séparé. Un tel fonds de garantie désigne un patrimoine spécial d'une compagnie d'assurance qui est géré et détenu séparément des autres actifs de la société. En cas de faillite, le fonds de garantie de droit liechtensteinois constitue une masse spéciale qui sert à satisfaire les créances résultant de votre contrat d'assurance.

Que va me coûter cet investissement?

Coûts au fil du temps

La réduction du rendement (RIY) montre l'incidence des coûts totaux que vous payez sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement. Les coûts totaux incluent les coûts ponctuels, récurrents et accessoires.

Les montants indiqués ici sont les coûts cumulés liés au produit lui-même, pour trois périodes de détention différentes. Ils incluent les pénalités de sortie anticipée potentielles. Les chiffres présentés supposent que vous investissiez 1'000'000 EUR. Ces chiffres sont des estimations et peuvent changer à l'avenir.

La personne qui vous vend ce produit ou vous conseille à son sujet peut vous facturer d'autres coûts. Si c'est le cas, la personne vous informe de ces coûts et vous montre l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre placement au fil du temps.

Placement / prime unique Scénario utilisé	1'000'000.00 € Scénario intermédiaire	Après 1 an	Après 6 ans	Après 10 ans
Coûts totaux		54'158.43 €	194'601.50 €	305'210.78 €
Incidence sur le rendement par an		5.42%	3.35%	3.18%

Composition des coûts

Il découle du tableau suivant les éléments suivants:

- l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement;
- la signification des différentes catégories de coûts.

Ce tableau montre l'incidence sur le rendement par an

Catégorie	Type de coût	Incidence (%)	Description
Coûts ponctuels	Coûts d'entrée	0.26%	L'incidence des coûts que vous payez lors de l'entrée dans votre investissement. Les coûts de la distribution de votre produit y sont inclus.
	Coûts de sortie	0.00%	L'incidence des coûts encourus lorsque vous sortez de votre investissement à l'échéance.
Coûts récurrents	Coûts de transaction de portefeuille	0.22%	L'incidence des coûts encourus lorsque nous achetons ou vendons des investissements sous-jacents au produit.
	Autres coûts récurrents	2.73%	L'incidence des coûts que nous prélevons chaque année pour gérer vos investissements et les coûts présentés à la section II.

Combien de temps dois-je conserver le placement, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée

10 ans

Une résiliation anticipée du contrat d'assurance est possible à tout moment. Le versement en cas de résiliation se base sur la performance des placements sous-jacents du contrat d'assurance. Les coûts d'entrée stipulés au chapitre «Que va me coûter cet investissement?» influencent l'évolution de valeur initiale de votre placement. De plus, en cas de durée de détention plus courte, vous avez un risque élevé d'être concerné par des fluctuations de marché défavorables. Des coûts de sortie pouvant atteindre 0 % peuvent être occasionnés. De plus, des inconvénients fiscaux sont possibles. En cas de sortie du contrat avant l'échéance, vous perdez la couverture en cas de décès.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous désirez émettre une réclamation au sujet du produit, de votre courtier ou de swisspartners Versicherung AG, Zweigniederlassung Österreich, vous pouvez le faire par téléphone au +43 55 223 84 57. Vous pouvez également soumettre votre réclamation par courrier (Marktplatz 7a, AT-6800 Feldkirch) ou e-mail à l'adresse: info@swisspartners.com

Autres informations pertinentes

Vous recevrez, avant la signature du contrat, des informations spécifiques au sujet de ce produit d'assurance. Les informations fournies dans le présent document d'information se basent sur la réglementation de l'UE et peuvent donc s'écarter des obligations d'information précontractuelles prévues par le droit liechtensteinois. Vous recevrez les conditions générales détaillées du présent contrat d'assurance dans votre documentation que nous vous fournissons avant la signature du contrat.